



## REFONTE DE L'ACTION SOCIALE À L'EUROMÉTROPOLE

La collectivité a décidé d'adhérer au CNAS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle en a informé l'ensemble des agent-es le 18 septembre 2024.

Au mois de juin 2024, l'intersyndicale CFDT-CGT-FA FPT-FO -SUD-UNSA avait adressé un message au 1<sup>er</sup> Adjoint à la Maire et au Vice-président chargé des ressources humaines avec ses demandes et réflexions concernant l'articulation Amicale/CNAS.

Pour l'essentiel, l'intersyndicale avait repris les demandes des syndicats FO, SUD et UNSA qui avaient été présentées dans notre tract Action sociale diffusé en mai 2024.

Suite aux différentes rencontres sur le sujet de l'action sociale et notamment à celle du 16 septembre 2024 avec l'Exécutif, le 1<sup>er</sup> Adjoint à la Maire et le Vice-président chargé des ressources humaines nous ont adressé une lettre en date du 4 octobre 2024.

**VOICI NOS REVENDICATIONS  
POUR DEFENDRE LES INTÉRÊTS DES AGENT-ES**

# POSITIONNEMENT DES SYNDICATS FO SUD UNSA

Le 29 avril 2024, les syndicats FO, SUD et UNSA avaient adressé le message suivant au 1<sup>er</sup> Adjoint à la Maire et au Vice-président chargé des Ressources humaines :

*"Nous avons pris acte de la décision de la collectivité d'adhérer au CNAS au 1<sup>er</sup> septembre 2024.*

*Cette adhésion suscite, pour les syndicats FO SUD UNSA, des inquiétudes quant au souhait des élu·es de supprimer les doublons CNAS/EMS.*

*Pour nous, cette position n'est pas acceptable surtout qu'elle se ferait au détriment des plus basses catégories.*

*C'est pourquoi, nous portons les revendications suivantes, que nous avons déjà présentées, pour la plupart, lors des réunions techniques «Agenda Social» :*

- chèques vacances : nous demandons un abondement de l'EMS pour l'ensemble des bénéficiaires actuel·les,*
- médailles : nous demandons que la bonification soit maintenue au niveau de l'EMS,*
- fond de secours : nous demandons le maintien par l'EMS, y compris pour les retraité·es,*
- chèques cadeaux Noël des enfants : nous demandons l'attribution de chèques adhoc complémentaires par l'EMS pour compenser la réduction du chèque cadeau de Noël,*
- bourses d'études : nous demandons le maintien.*

***QUELLE QUE SOIT LA PRESTATION VERSÉE,  
AUCUN·E AGENT·E NE DOIT ÊTRE PERDANT·E !***

*Par ailleurs, nous souhaitons que les « économies » réalisées ne soient pas réaffectées dans le RIFSEEP 3, mais consacrées à l'action sociale. Dans ce cadre, un chèque cadeau Noël pourrait être instauré au profit de l'ensemble des agent·es de l'EMS, comme en 2021.*

*Les syndicats FO SUD UNSA déplorent également que les retraité·es soient exclu·es du dispositif de l'action sociale de notre collectivité.*

*Nous espérons que nos demandes retiendront toute votre attention."*

## LES AVANCÉES OBTENUES

### Médailles d'honneur du travail

Les syndicats **FO SUD UNSA** avaient demandé le **maintien** de la **bonification** de **411,15 €**, versée par l'**EMS**.

⇒ **Les élus ont répondu favorablement à cette demande.**

#### À noter

La **gratification** «**médaille**» sera versée par le **CNAS** : elle est plus avantageuse que celle de l'**EMS**.

Médaille	CNAS	EMS
Argent	<b>170 €</b>	122 €
Vermeil	<b>185 €</b>	183 €
Or	<b>245 €</b>	229 €

### Fonds de secours

Les syndicats **FO SUD UNSA** avaient demandé le **maintien** du **fonds de secours** de l'**EMS**, y compris pour les retraité·es.

⇒ **Les élus ont répondu favorablement à cette demande.**

#### Rappel

Le **fonds de secours** permet un remboursement supplémentaire des frais médicaux (*notamment pour les lunettes, prothèses dentaires et petits appareillages*) restant à charge, après paiement des prestations de la sécurité sociale et de la mutuelle.

### Adhésion des retraité·es au CNAS

Les syndicats **FO SUD UNSA** avaient demandé le **versement** d'une **subvention** à l'**Amicale** pour **financer** les **cotisations** au **CNAS** des **membres retraité·es** souhaitant **y adhérer**.

⇒ **Les élus ont répondu que cette proposition pourrait être débattue.**

- **Allocation «enfant handicapé»** : Participation CNAS (200 € par an) avec un abondement EMS pour maintenir le statu quo
- **Vacances des enfants** : Prestations CNAS et prestations EMS équivalentes
- **Garde des enfants - 3 ans** : Participation EMS en extinction / Participation CNAS de 100 € à 150 € par an + financement à 20 % de tickets CESU

## LES POINTS DE DÉSACCORD

### Chèques-vacances

Les syndicats **FO SUD UNSA** avaient demandé l'**instauration** d'un **PECV**, en parallèle de celui du CNAS, d'un montant à définir, en faveur des **agent-es aux revenus les plus bas** et d'un **chèque-cadeau «Noël»** pour l'ensemble des **agent-es** de l'**EMS**.

⇒ **Aucune des deux demandes n'a été satisfaite par les élus.**

#### Nos commentaires

Les économies réalisées suite à l'adhésion au CNAS (doublons) devaient abonder le RIFSEEP 3. Ce n'est plus le cas. Aujourd'hui, il est prévu qu'une partie de l'enveloppe restante du RIFSEEP 3 (**2,8 M€**) soit utilisée pour compenser les pertes au niveau des chèques-vacances !

### Chèques-cadeaux «Noël des enfants»

Les syndicats **FO SUD UNSA** avaient demandé l'**attribution** de **chèques Cadhoc** pour compenser la réduction du chèque-cadeau «Noël des enfants».

⇒ **Les élus ont répondu que les chèques Cadhoc fournis par le CNAS ne feraient pas l'objet d'un complément** : selon eux, le manque à gagner sera plus que compensé par l'octroi de chèques (47 €) à l'occasion de la rentrée scolaire à partir de 11 ans.

#### Nos commentaires

Les syndicats **FO SUD UNSA** ont un peu de mal à voir ce que les chèques «rentrée scolaire» - relevant de l'éducatif - ont de commun avec les chèques-cadeau «Noël» - relevant du ludique -.

Et qu'en est-il des manques à gagner pour les enfants jusqu'à 10 ans (*de 5 € pour les enfants jusqu'à 4 ans / de 15 € pour les enfants entre 5 et 10 ans*) ?

### Bourses d'études

Les syndicats **FO SUD UNSA** avaient demandé le **maintien** des **bourses d'études EMS**.

⇒ **Les élus ont répondu qu'il n'est pas prévu de maintenir les bourses d'études dont le caractère illégal avait déjà été identifié.**

#### Nos commentaires

A priori, l'administration considère que les prestations proposées par le CNAS (*souvent des prêts*) compensent la suppression des bourses d'études .... Pour les syndicats **FO SUD UNSA**, le compte n'y est pas !